



LA LETTRE DE LA MICHODIERE

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain POULET, Directeur Gérant

15^e année

N°699

Hebdomadaire

Le 13 mars 2009

N° 010-09

Le Bureau du Snfocos, réuni le 10 mars 2009, appelle l'ensemble de ses syndicats, de ses militants et de ses sympathisants à rejoindre le mouvement du 19 mars sur la base de l'appel des Fédérations du 25 février 2009 et de FO Cadres relatif aux retraites complémentaires. Il appartient aux responsables des syndicats d'aviser sur place de l'attitude à adopter en matière d'action et notamment de se rapprocher des Unions Départementales.

***Appel des Fédérations CGT, CFTC, CFDT, CFE-CGC, FO
Mutualité, Sécurité Sociale, Pôle Emploi
RSI, Missions locales et PAIO
Institutions de Retraite et de Prévoyance***

Dans toutes nos professions le 29 janvier 2009 a été l'occasion de fortes mobilisations, des grèves et des manifestations marquées par la participation de nombreux salariés de nos organismes. L'ampleur de la mobilisation a conduit le président de la République à annoncer à l'occasion de la rencontre avec les partenaires sociaux, le 18 février, une légère inflexion sociale à son plan de relance.

Les fédérations, Cgt, Cftc, Cfdt, Cfe-Cgc, Fo considèrent que les mesures annoncées ne sont pas à la hauteur des exigences des salariés.

Le refus d'augmenter le Smic, de modifier la politique d'emploi dans les fonctions publiques et de revenir sur la défiscalisation des heures supplémentaires... est inacceptable et a des conséquences directes sur le contenu des négociations dans nos professions.

Fort de ce blocage gouvernemental, les employeurs continuent de refuser des augmentations de salaires et amplifient leur politique de suppression massive d'emplois, de recours aux heures supplémentaires. Les conventions et les droits collectifs acquis depuis des dizaines d'années sont menacés, quelquefois même dénoncés, les licenciements individuels ou économiques se multiplient dans de nombreux secteurs de nos fédérations.

Les Fédérations refusent que la crise économique et financière soit utilisée par les pouvoirs publics et les employeurs pour renforcer encore une politique dévastatrice pour les organismes, associations et institutions et pour leurs salariés. La poursuite de la politique de restriction budgétaire et de réduction des effectifs aurait des conséquences catastrophiques pour le maintien des missions de service public de nos organismes. Au moment où la crise économique frappe durement les catégories les plus fragiles de la population un tel aveuglement serait catastrophique.

Les employeurs doivent répondre aux revendications des salariés en matière de salaires, d'emplois et de conditions de travail. Des négociations doivent s'ouvrir rapidement.

C'est pourquoi les Fédérations CGT, CFTC, CFDT, CFE CGC, FO appellent les salariés à se mobiliser massivement le 19 mars 2009, afin de participer à la journée nationale de mobilisation interprofessionnelle qui donnera lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays, et de se joindre aux manifestations organisées dans les régions pour :

- **défendre l'emploi privé et public ;**
- **lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales ;**
- **exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;**
- **défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;**
- **des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.**

Elles expriment leur solidarité et leur soutien aux salariés des DOM et à leurs organisations syndicales et appellent gouvernement et patronat à répondre positivement aux revendications posées.

Le 25 février 2009

Sommaire : **Pages 1,2** : Journée du 19 mars **Page 3** : Comité des Carrières du 27.02 - Agenda **Page 4** : Situation des CAF
Page 5 : Mobilité interrégimes

RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Une affaire trop sérieuse pour la confier aux financiers

Pour assurer l'équilibre de nos régimes AGIRC-ARRCO et garantir les retraites complémentaires de plus de 18 millions de salariés dont 4 millions de cadres, des ressources nouvelles sont nécessaires. C'est là pour FO-Cadres tout l'enjeu des négociations en cours.

**Pour le MEDEF, une seule solution :
Reporter l'âge de départ à la retraite de 60 à 65 ans**

Une mesure inefficace pour un retour à l'équilibre financier :

Avec un report à 65 ans, les régimes restent déficitaires de plus de 10 milliards d'euros à l'horizon 2030. Une situation qui affaiblirait le régime par répartition et privilégierait à terme le développement de la capitalisation.

Une mesure pénalisante pour les futurs retraités:

Ainsi, un cadre commençant à travailler à 20 ans avec un salaire de 2 500 euros brut mensuel et qui prendrait sa retraite à 62 ans (166 trimestres) sera contraint :

- Soit d'attendre 3 ans pour obtenir le versement de sa retraite complémentaire (soit en moyenne 60 % du montant de sa retraite globale). Soit de liquider sa retraite complémentaire avec un abattement de 12% (en moyenne 170 euros de moins par mois).
- Si ce même cadre décidait de liquider sa retraite à 60 ans, celle-ci serait amputée au minimum de 32% (10 % au titre du régime général et 22% au titre des régimes complémentaires soit en moyenne 400 euros par mois).

**Pour FO-Cadres, une alternative existe :
Augmenter les ressources des régimes**

Pour répondre au besoin de sécuriser la retraite complémentaire, en la mettant hors de portée de la spéculation et de la puissance financière, d'autres solutions plus efficaces et socialement plus justes existent :

- 1 % d'augmentation de cotisations à l'AGIRC et à l'ARRCO permettrait un retour à l'équilibre dès 2010, avec à l'horizon 2018 un excédent de 1,2 milliards d'euros.
- 1 % de hausse de la masse salariale des cadres rapporterait à l'AGIRC 720 millions €/an.
- 25 % du montant des réserves AGIRC-ARRCO évaluées à 55 milliards d'euros assurerait l'équilibre de nos régimes jusqu'en 2015. Une mesure qui en temps de crise se justifie pour sécuriser les régimes, sans porter préjudice aux pensions.

**Cadres et ingénieurs,
le 19 mars 2009**

Mobilisons nous pour défendre nos retraites complémentaires.

- Ce tract est diffusé par l'Union des Cadres et Ingénieurs -

Bilan du Comité des carrières : baisse continue du nombre de candidats !

Le 27 février, le Comité des carrières a présenté son bilan 2008 aux partenaires sociaux. Il en ressort, comme en 2007, la poursuite de la diminution du nombre de candidats aux postes de Directeurs : on en est maintenant à même pas 3 candidats, en moyenne, par poste.

Pour les postes d'Agents Comptables, on en est à 1,8 candidat.

Ajoutons le maintien d'un léger écart entre les hommes et les femmes, surtout sur les postes de Directeur, où celles-ci postulent moins et sont donc moins nommées.

Par ailleurs, on constate un vieillissement continu des candidats hommes nommés sur les postes de Directeur.

Enfin, il est mentionné une « étanchéité » entre les filières Directeurs et Agents Comptables, par exemple sans même parler des candidats Directeurs adjoints, 60 % des postes de Directeur sont pourvus par des Directeurs.

Pour le SNFOCOS, la diminution du nombre de candidats n'est pas étonnante quand on connaît l'opacité des « critères » liés à « l'évaluation » des candidats. Dans ce domaine les surprises ne manquent pas !...

Dans ces conditions, comment ne pas être démotivé alors que dans bon nombre de cas, les jeux sont faits d'avance et que l'évaluation peut être décalée de la réalité des qualités des candidats. Nous exigeons la transparence et une évaluation objective !

Il ne serait d'ailleurs pas inutile dans ce sens d'évaluer les évaluateurs et l'action de sélection du Comité des carrières !

De plus, l'absence de mise en œuvre pleine et entière du protocole du 22 juillet 2005 concernant les Agents de direction fait que tous ceux qui pourraient bénéficier de la part pérenne reconnaissant la maîtrise de la fonction, n'en bénéficient pas, loin s'en faut !

Là aussi, nous exigeons la reconnaissance des qualités professionnelles notamment au travers d'une vraie évaluation et l'attribution des points... cela permettrait, entre autres, de mieux garantir une évolution des rémunérations favorisant notamment une meilleure mobilité.






Ne pas aller dans ce sens c'est continuer à désinciter les agents de direction à postuler et à accepter la diminution du nombre de candidats... mais c'est peut-être ce que l'on souhaite pour pouvoir, comme on tend à le constater de plus en plus, nommer directement la personne que l'on pressent en négociant avec elle ses conditions de rémunération, bafouant en cela les accords nationaux !

A quand plus aucun candidat ?

Pascal SERVENT

Section professionnelle des Agents de direction.

AGENDA

 Section Professionnelle Etablissements	17 mars
 Réunion Paritaire Nationale ARS	17 mars
 Réunion Paritaire Nationale ARS	7 avril
 Réunion Paritaire Nationale Politique de rémunération et classification	14 avril
 Section Professionnelle Encadrement	16 avril

SITUATION DES CAF :

DES DIFFICULTES QUI ONT TROP DURE ...

Les unes après les autres, les Caf entrent dans des difficultés de traitement des dossiers qui mettent durablement en péril le service aux allocataires :

Retard endémique :

Depuis le début 2009, 30 000 pièces en attente à La Caf de la Moselle, 18 000 à St Etienne, 22 000 à Toulon, 90 000 à Nice où Madame Morano est venue cet été, alertée par la fermeture des accueils, 30 jours de retard en Haute-Loire, idem à la Caf de Rouen, situation de crise à Marseille, Lyon etc ...

Les explications officielles présentent les difficultés comme étant conjoncturelles (bug informatique, liaisons CAF DGI). Les mesures mises en place localement : fermeture totale ou partielle des accueils, suspension de la réponse téléphonique, heures supplémentaires, parfois même soutien psychologique aux équipes maintenues aux accueils devraient, assure-t-on, améliorer la situation...

Or on constate des difficultés depuis près de 1 an, dans la plupart des organismes : en 2008, ont fleuri dans de nombreuses Caf des collectifs de salariés qui ont tiré le signal d'alarme et donné des signaux forts sous forme d'arrêts de travail quotidiens ou hebdomadaires...

Un problème structurel :

- Objectifs issus de la COG inadaptés et inatteignables, mise en place de nouvelles législations, du RNB, complexification de la législation, alourdissent la charge effective de travail, ils constituent un premier élément de causes.
- Les non remplacements de départs en retraite, l'insuffisance des effectifs, constituent le second élément : la gestion en flux tendu ne laisse aucune marge en cas de pics.
- La crise économique anxiogène pour les plus défavorisés pousse le public à communiquer plus souvent avec les guichets sociaux, elle constitue un 3^{ème} élément.

Une surdité surprenante :

La situation sera explosive cet été en raison de la faiblesse des recrutements prévus pour la mise en place du RSA : la moitié du nombre demandé par les Directeurs d'organismes.

Ces derniers, les Organisations syndicales et leurs administrateurs, des élus, ont alerté les pouvoirs publics, en vain.

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale et la commission des affaires Sociales du Sénat, pointent l'augmentation de la charge ayant abouti à une moyenne de 6,6 jours de retard dans l'ensemble du réseau fin 2008.

La mission prévient qu'une « inadéquation des effectifs aurait nécessairement des conséquences, non seulement sur la qualité du service rendu aux allocataires mais aussi sur la régularité des opérations de versement et la fiabilité des comptes de la branche Famille »

Des mesures urgentes s'imposent :

Faute de moyens, les CAF entreront peu à peu en « rupture » de service public : fermeture des accueils, limitation de la réponse téléphonique ne sont pas une solution durable. Et heures supplémentaires et rachats de RTT ne sont pas une solution socialement équitable lorsqu'on considère l'explosion du chômage.

Le personnel arrivé au seuil de ses limites ne peut donner plus...

La solution raisonnable à court terme serait un moratoire sur les non remplacements de départs en retraite, et l'embauche rapide d'effectifs suffisants pour absorber les charges nouvelles. Faute de cet effort, cet été et peut être avant, ceux qui auront confondu la gestion d'un service public social avec celui d'une banque seront confrontés à la colère justifiée des usagers. Quant aux personnels et à l'encadrement, il est temps que l'on n'agite plus sur leur tête la responsabilité de la non atteinte des objectifs, car les seuls responsables de la situation sont les pouvoirs publics !

Et il est tout à fait possible de le faire savoir aux usagers notamment pour le 19 mars

Georges TIETZ

Section Professionnel de l'Encadrement

Mobilité Inter régimes

L'Ucanss a récapitulé les dispositifs de réciprocité à la mobilité en vigueur au 1.01.2009 (circulaire 006-09 du 2 février 2009).

Vous trouverez ci-après la liste des régimes avec lesquels la mobilité est organisée.

	Application des dispositions relatives à la mobilité (reprise d'ancienneté; application de l'article 16 de la CCN de 1957 et protocole d'accord de 2005 pour les agents de direction)
RSI (Régime social des indépendants) Issu de la fusion de l'ORGANIC, de la CANAM et de la CANCAVA	Oui (Délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 1996) La délibération de 1996 vise l'Organic, la Canam et la Cancava, qui constituaient des personnes juridiques distinctes du RSI. Toutefois, l'Ucanss et le RSI ont décidé de maintenir les effets de cette délibération dans l'attente d'une nouvelle délibération (un message en ce sens a été fait aux directeurs le 23/05/2007)
CAVIMAC (Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes) Issue de la fusion de la CAMAC et la CAMAVIC	Oui (Délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 1996) La CAVIMAC fait partie du champ d'application de la délibération du 19/12/1996, dont les effets sont maintenus (un message en ce sens a été fait aux directeurs le 23/05/2007)
MSA (Mutualité sociale agricole)	Oui (Délibération du Comité exécutif du 17 mars 2005 complétée par la délibération du Comex de 19 septembre 2007 sur le transfert des droits au DIF)
CRPCEN (Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires)	Oui (Délibération du Comité exécutif du 17 janvier 2007)
CAMIEG (Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières)	Oui (Délibération du Comité exécutif du 17 octobre 2007)
Fonds CMU	Oui Tous ces organismes ont été créés par une loi ou un décret, qui prévoit l'application de la Convention collective du régime général. En cas de mobilité avec le Régime général, l'Ucanss a décidé, pour ces organismes de leur appliquer les dispositions conventionnelles relatives à la mobilité.
CNSA (Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie)	
CRP RATP Caisse de retraite du personnel de la RATP	
CPRP SNCF Caisse de Prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF	
AGESSA (Association pour la gestion de la Sécurité sociale des auteurs)	Oui (Délibération du Comité exécutif du 12 novembre 2008) Transfert des droits au DIF reprise du solde de congés payés et de l'ancienneté, application des avantages conventionnels liés à la mobilité